

TERRA UNO

Route d'obermodern
67330 BOUXWILLER

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

COMMUNE DE WISSEMBOURG

Lieudit : Im Bockler

Lotissement " Les Mirabelliers "

PA 8 : PROGRAMME DES TRAVAUX Modification N°1

Article 1 – GENERALITES

Le lotisseur s'engage à exécuter les travaux désignés ci-dessous et conformément aux prescriptions des services intéressés.

Les travaux seront réalisés en deux phases.

Article 2 – VOIRIES

L'emprise totale de la voirie d'accès au lotissement sera égale à 5 mètres. La voirie comporte un caniveau central servant de fil d'eau. Cette voirie aura des pentes orientées pour permettre l'évacuation des eaux pluviales vers les siphons de rue.

La limite entre le domaine public et les lots privatifs sera matérialisée par des longrines.

La voie de circulation sera traitée en 3 couches :

- Une couche de forme en GNT type A 0/60 d'environ 0,45 m d'épaisseur,
- Une couche de base en GNT type B2 0/20 d'environ 0,15 m d'épaisseur,
- Une couche d'enrobé en BBSG 0/10 sur 0,06m d'épaisseur.

La constitution de chaussée définie ci-dessus pourra être modifiée en fonction de l'étude d'exécution au profit d'une structure au moins équivalente.

Article 3 – ASSAINISSEMENT

Les collecteurs seront dimensionnés conformément à l'instruction technique relative aux réseaux d'assainissement des agglomérations (1977).

La localisation des ouvrages de branchement est susceptible de varier en fonction de l'étude technique. L'implantation définie au plan est indicative.

Le dimensionnement du stockage des eaux pluviales de la voirie a été réalisé sur une période de retour de 10 ans avec une limitation de débit de 5 l/s.

Eaux pluviales :

Le réseau sera installé sous la chaussée à créer sous forme de canalisations et se jettera dans une conduite de stockage (50 m³), puis après traitement dans un décanteur lamellaire, les eaux pluviales seront rejetées dans le fossé existant à la sortie du lotissement.

Chaque lot sera équipé d'un regard de branchement.

Les acquéreurs devront s'équiper d'une cuve de rétention dont les caractéristiques seront définies dans le règlement du lotissement (PA 10).

Eaux usées :

Le réseau d'eaux usées sera installé sous la chaussée à créer sous forme de canalisations en PVC DN 200mm.

Chaque lot sera équipé d'un regard de branchement pour les eaux usées.

Article 4 - ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Une conduite DN 100mm en fonte sera installée sous la chaussée à créer. Elle sera raccordée, en bouclage, sur la conduite existante dans le chemin rural à l'ouest de l'opération et sur la conduite existante dans le chemin donnant sur la Route de Strasbourg à l'est.

Chaque lot sera équipé d'une amorce de branchement pour l'eau potable.

Article 5 - ELECTRICITE

Une gaine de desserte sera installée sous la chaussée à créer du lotissement.

Chaque lot sera desservi par un coffret de comptage.

Les modalités techniques précises de pose des coffrets, de câblage et de branchement seront déterminées par l'Electricité de Strasbourg Réseaux à l'obtention du permis d'aménager.

Article 6 - RESEAU TEPHONIQUE

Le génie civil du réseau téléphonique sera maillé sur des chambres de tirage.

Chaque lot sera desservi par un regard de branchement en béton avec une gaine supplémentaire en attente pour la fibre optique.

Article 7 - ECLAIRAGE PUBLIC

Une gaine raccordée sur le réseau existant dans le chemin d'accès, sera posée sous la chaussée à créer du lotissement. Des candélabres seront installés dans la chaussée à créer.

Fait à Bouxwiller, le 21 Mai 2021

L'aménageur,